



2020-04
88

01 - OUVERTURE DE SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILLES

Le conseil de la municipalité de Saint-Gilles siège en séance extraordinaire ce 20 avril 2020 par voie électronique (Zoom) à 20 :00;

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement :

Siège #1 – M. Gérard Grondin
Siège #2 – M. Bruno Montminy
Siège #3 – Mme Patricia St-Hilaire
Siège #4 – Mme Carole Dubois
Siège #5 – M. Yvan Champagne
Siège #6 – M. Jimmy Richard

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Robert Samson;

Assiste également, par voie électronique (Zoom) Mme Sandra Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1 – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Considérant, le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant, le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

Considérant, qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie électronique (Zoom);

En conséquence, il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

Que le Conseil municipal de Saint-Gilles accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie électronique (Zoom);

Que, les membres du Conseil étant tous présents, ils renoncent unanimement à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance. Ils consentent également unanimement à ce que soient discutés et traités, lors de la présente séance, les points inscrits à l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

02 - MOT DU MAIRE

Inscrire mot ici

03 - MOT DE LA DIRECTRICE

Inscrire mot ici

04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2020-04
89

05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE SÉANCE

02 - MOT DU MAIRE

03 - MOT DE LA DIRECTRICE

04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

07 - FINANCES

07.01 - Dépôt des états financiers 2019 / Municipalité de Saint-Gilles

08 - URBANISME

08.01 - Appui - CPTAQ / Valero travaux de stabilisation des rives

09 - INFRASTRUCTURES

09.01 - Mandat – Travaux d'ingénierie pour le remplacement du ponceau à la traverse du rang Sainte-Anne / Ruisseau Malbrook

09.02 - Engagement - MELCC / Critère de rejet aux étangs aérés

10 - VARIA

11 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

En conséquence,

Il est proposé par Mme Carole Dubois, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il n'est pas permis d'adopter un procès-verbal pour une séance tenue antérieurement.

07 - FINANCES

2020-04
90

07.01 - Dépôt des états financiers 2019 / Municipalité de Saint-Gilles

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Jimmy Richard

Que, le Conseil municipal adopte les états financiers 2019 tels que déposés.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

08 - URBANISME

2020-04
91

08.01 - Appui - CPTAQ / Valero travaux de stabilisation des rives

Considérant que, l'entreprise Énergie Valero Inc. souhaite effectuer des travaux de stabilisation des berges sur une partie des lots 3 838 954 et 3 838 955.

Considérant que, à son dossier 349736, la Commission de protection du territoire agricole a autorisé l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, permettant la réalisation des travaux et son entretien mais uniquement sur une largeur maximale de 15 mètres de l'emprise de la conduite;

Considérant que, une nouvelle demande apparaît nécessaire pour réaliser le projet, considérant que pour couvrir la zone d'érosion un dépassement de l'emprise de 35 mètres en amont et 24 mètres en aval est nécessaire;

Considérant que, ce projet ne peut se réaliser ailleurs que sur cette propriété;

Considérant que, la demande est conforme à la réglementation et lois en vigueur sur le territoire de la municipalité;

Considérant que, en regard de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

- L'autorisation visée n'aura pas d'effet négatif sur les activités agricoles existantes et leur développement;
- L'usage visé n'aura pas d'effet négatif sur le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants;
- Le projet visé n'aura pas d'effets négatifs sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;
- Un faible impact négatif temporaire sur le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricole des aires perturbées puisque ces superficies seront rapidement remises en état;

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par M. Yvan Champagne

Que, la municipalité de Saint-Gilles appuie la présente auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et renonce à son délai de 30 jours prévu à l'article 60.1 de la LPTAA;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

09 - INFRASTRUCTURES

09.01 - Mandat - Travaux d'ingénierie pour le remplacement du ponceau à la traverse du rang Sainte-Anne / Ruisseau Malbrook

Reporté à un séance ultérieure

**2020-04
92**

09.02 - Engagement - MELCC / Critère de rejet aux étangs aérés Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Jimmy Richard

Que, la municipalité de Saint-Gilles s'engage à ce que sa station d'épuration respecte le critère de rejet actuel sur les coliformes fécaux et que dans le cas où l'exigence n'était pas respectée, un système de désinfection UV serait installé l'année suivante pour remédier à la situation.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

10 - VARIA

Aucun sujet

11 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

**2020-04
93**

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Mme Carole Dubois et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire soit levée à 20:32.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Robert Samson, maire

Sandra Bélanger, Directrice générale / secrétaire trésorière